

*Date de dépôt : 17 octobre 2013*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Nuisances sonores (musique extérieure)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 13 décembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Je m'adresse à vous suite à une discussion entre les voisins de l'immeuble du 6, rue du Conseil-Général. Nous nous voyons contraints de déposer une pétition à l'attention du Service des pétitions du Grand Conseil.*

*Il se trouve en effet que les nuisances sonores sous forme de musique dégradent considérablement la qualité de vie des habitants de notre quartier.*

*Si nous acceptons les concerts officiels de la fête de la musique, ceux du premier mai (le concert s'est arrêté seulement après minuit). Ceux du 1er août, sans compter la fête de la course de l'Escalade et des promotions et ainsi de suite, il devient impossible de subir encore d'autres sources de musique en provenance du quartier.*

*Une quinzaine de jours après la fête de la musique, il y a eu de la musique avec force de décibels en provenance des Bastions dans le cadre d'une fête Gay Pride. Et cela de 13h à 22h30 sans discontinuer avec le son qui est largement monté au fil de la journée et plus encore en soirée.*

*Une semaine ou une quinzaine plus tard, un samedi après-midi, des personnes munies d'un pick up ont balancé des décibels de 13h à 18h, depuis la porte des Bastions qui donne sur la place Neuve. M'étant déplacé, les deux personnes à l'œuvre m'ont expliqué qu'elles aimaient la musique et qu'elles disposaient de toutes les autorisations.*

*Le pire s'est déroulé pendant le week-end du 1er août. Une entreprise du nom de Cafélux (ou quelque chose comme cela) a installé une sorte de bar sur le toit d'Uni-Dufour avec de forts amplificateurs et un disc-jockey pour*

*mener l'ambiance. Nous situant juste en face à quelques mètres seulement du toit d'UNI-Dufour, côté rue de Saussure de notre immeuble, nous avons subi de plein fouet, et nous pesons nos mots, une musique sans discontinuer tous les jours du vendredi au lundi, plus de huit heures de musique par jour de 17h à 1h15 du matin pour le premier soir. J'ai appelé la police vers 0h45, ce qui explique peut-être que le son à un peu diminué les autres soirs et la musique s'est interrompue un peu plus tôt vers 0h30. J'ai également rappelé la police vers 23h45 le soir suivant où la personne de la centrale de police m'a précisé que je devrai appeler tous les soirs, car il y aura encore ce genre de manifestations pendant quatre mois et que ces personnes disposaient des autorisations. Comme l'installation reste en place sur le toit d'Uni-Dufour, on peut craindre le pire.*

*Or, quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai téléphoné mardi 2 août au Service des autorisations, lequel m'a clairement précisé que jamais une telle autorisation ne pouvait être donnée, et qu'il serait une bonne chose que d'envisager une pétition à adresser au Grand Conseil. Je dois vous dire que nous sommes consternés d'apprendre qu'une entreprise sans autorisation puisse nous envoyer de telles nuisances sonores plus de 32 h sur quatre jours.*

*Le plus malheureux est cette expérience sur les toits d'Uni-Dufour a donné des idées à d'autres personnes qui ont inondé (en fin de semaine passée) de leur musique le quartier chacun à leur tour, depuis les jardins des hôtels particuliers qui surplombent la Cité de 22h à 24h, puis d'autres ont repris le relais jusqu'à fort tard dans la nuit vers la rotonde des Bastions. Les personnes viennent avec leurs amplificateurs et s'amuse toute la nuit. J'ai souvent appelé la police ces derniers temps pour ces nuisances sonores nocturnes.*

*En conséquence, nous vous demandons d'agir le plus rapidement possible pour que cessent ces nuisances sonores et puis, dans un second temps, de prendre en compte notre pétition.*

*En tant que représentant des habitants du 6, rue du Conseil Général, je reste à votre disposition pour vous fournir des précisions.*

*N.B. 19 signatures*

*p.a. Les habitants du 6 rue du Conseil Général  
c/o M. Serge Paquier  
6, rue du Conseil-Général, 1205 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### Lutte contre les nuisances sonores

Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de présenter, dans sa réponse aux pétitions P 1840 et P 1841, toute une série d'actions menées ces dernières années et destinées à trouver le meilleur équilibre possible entre la lutte contre les nuisances sonores et la nécessité de disposer d'une diversité de lieux de convivialité et d'une offre culturelle nocturnes. La combinaison de ces diverses mesures a eu pour effet de diminuer sensiblement (- 34%) le nombre de plaintes pour nuisances sonores réceptionnées par le service du commerce (Scm) au cours des 7 premiers mois de l'année 2013, comparativement à la même période de l'année précédente.

Les différents acteurs institutionnels concernés (Scm, service de l'air, du bruit et des rayonnements non-ionisants (SABRA), gendarmerie, communes) travaillent par ailleurs activement au développement d'une politique coordonnée et commune en matière de lutte contre les nuisances sonores. *La commission interdépartementale de suivi et de coordination relative aux établissements publics*, qui regroupe notamment le SABRA, le Scm, la gendarmerie et l'office de l'urbanisme, accueille – depuis début 2013 – des représentants de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises, de sorte à renforcer la coordination des décisions des autorités en matière d'octroi d'autorisations ou de traitement des plaintes. Le projet de refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, du 17 décembre 1987 (LRDBH), qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 11 septembre 2013 et qui figure à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil des 3 et 4 octobre 2013, ainsi que les réflexions associant les acteurs non institutionnels, vont également dans le sens d'une clarification des rôles et des responsabilités de chacun, un élément clé pour améliorer la qualité de vie nocturne de notre canton, comme le relèvent très justement les rapports de la commission des pétitions et de la commission de contrôle de gestion à la pétition P 1802.

## Café DELUX

En ce qui concerne le cas particulier du Café DELUX, le Conseil d'Etat est conscient des nuisances que cet établissement éphémère sur les toits de l'Université a pu occasionner, durant l'été 2011, aux riverains d'Uni Dufour. Le Scm avait d'ailleurs réagi, suite à plusieurs plaintes, en donnant tout d'abord l'ordre à l'exploitante, le 22 septembre, de cesser toute activité musicale, puis en lui infligeant une amende de 2 000 F.

Aucune nouvelle demande d'autorisation n'a été faite par le Café DELUX depuis ce regrettable épisode. Le Conseil d'Etat, et pour lui le service de la gérance immobilière, veillera à ce que les éventuelles activités sur le toit d'Uni Dufour – ainsi que sur d'autres bâtiments appartenant à l'Etat – ne soient pas, à l'avenir, de nature à générer des nuisances pour les riverains.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER